



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Conformément à l'article 956al.2 du *Code municipal*, avis public est donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Eulalie sera tenue à 19 h 00, le lundi 5 décembre 2022, au centre communautaire Noé-Tourigny.

Au cours de cette séance, le programme triennal d'immobilisations au 2023-2024-2025 seront adoptés.

Conformément aux dispositions du *Code municipal*, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce programme triennal d'immobilisations.

Donné à Sainte-Eulalie, ce 28 novembre 2022

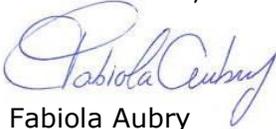
Fabiola Aubry
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Fabiola Aubry, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le 28 novembre 2022 le présent avis conformément aux dispositions de l'article 431 du Code Municipal (L.R.Q. c. C-27.1).

En foi de quoi je donne ce certificat.

Sainte-Eulalie, le 28 novembre 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabiola Aubry', written in a cursive style.

Fabiola Aubry
Directrice générale secrétaire-trésorière